

Réunion de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens : 5 juin 2019

Notre CPPI s'est réunie le 5 juin 2019 au siège du SNFOCOS à Paris pour continuer ses travaux sur le projet de la nouvelle classification.

Deux secrétaires nationaux, Eric Gautron et Chafik El Aougri, ont participé à notre réunion et nous ont fait un retour sur la dernière RPN classification (28 mai) qui a eu lieu à l'UCANSS :

- Les relations se sont tendues au fil des RPN classification,
- Les Caisses Nationales venaient présenter les emplois repères déterminés sans négociation avec les OS et repositionnés sans négociation lors de cette RPN du 28 mai,
- De nombreux salariés qui sont actuellement cadres seront déclassés par cette classification, et le nombre se chiffre par milliers. En effet, Le Directeur de l'UCANSS dit que certains niveaux (principalement 5A et 5B, ainsi que les travailleurs sociaux pour ne citer qu'eux) ne sont pas cadres car ils ne cotisent pas et ne votent pas dans le collège cadres,
- Une déclaration commune (lue par la CFDT) a été faite par les trois organisations syndicales qui assistent aux RPN classification (FO/SNFOCOS, CGT, CFDT). Le SNFOCOS a fait une déclaration spécifique aux cadres (lire lettre de la Michodière du 30 mai 2019),
- Les OS demandent le retrait de ce projet de classification et exigent une négociation des emplois repères,
- Les OS ont quitté la RPN car l'UCANSS avance ses propositions sans retenir celles des syndicats.
- L'UCANSS n'a pas encore abordé les emplois repères des informaticiens, du personnel médical et des ingénieurs conseils, ni la question de fusion des grilles,
- Une intersyndicale a eu lieu le 4 juin et a décidé d'appeler à une grève le 25 juin en exigeant le retrait du projet (lire la lettre de la Michodière du 6 juin 2019),
- Un rdv est demandé au ministère pour exprimer le refus des OS de ce projet de classification et porter les revendications des OS.

La CPPI se tient à la disposition du SNFOCOS pour étudier les emplois repères des informaticiens si les négociations avancent dans le bon sens.

Pour être informés des prochains travaux de la CPPI ou poser vos questions, adressez vos mails à l'adresse : cisnfocos@gmail.com

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens

La Rochelle, 4 octobre 2018

Les constats présentés lors des derniers congrès, quelle que soit la branche, sont toujours d'actualité et se traduisent sur le plan organisationnel par :

- le redéploiement des moyens humains et matériels sous couvert de rationalisation,
- la mise en œuvre à outrance de solutions d'externalisation.

Le corollaire de ces opérations est :

- la mise en cause opportuniste des compétences et des cadres de travail,
- la perte de la maîtrise de l'outil de travail par le personnel,
- le détournement et le contournement des règles conventionnelles de promotion et de niveaux d'emploi.

Enfin, nous nous inquiétons de l'avenir professionnel des informaticiens employés dans les caisses locales.

La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens se donne un programme d'action dans la continuité des mandats précédents comportant les 4 axes suivants :

- Développer une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois,
- Développer une CPPI représentative de cette diversité,
- Veiller à l'élaboration de SDSI intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques crédibles (structurés, dotés en moyens, planifiés) donnant une visibilité réelle sur leur avenir,
- Enfin, défendre les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration.

En particulier nous allons travailler sur :

- Une communication auprès de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information,
- Le soutien et l'engagement dans toute initiative œuvrant à la syndicalisation des informaticiens,
- L'apport de notre expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.

La CPPI réunit des informaticiens provenant de différents organismes de l'Assurance Maladie. Son Président est François Nader ; ses membres Alain Boet, Claire Dornic, Rui Gonçalves, Philippe Guerra, Vincent Krikorian, Karim Larnaout, Jean-Louis Richet.

Bon à savoir : d'autres Commissions Permanentes se réunissent sur différentes thématiques professionnelles, - Encadrement, Agents de Direction, Praticiens Conseils, ACERC, UGECAM et Etablissements, Retraités, Médecins-Pharmaciens-biologistes et Dentistes des Centres d'Examens de Santé et des Etablissements de la Sécurité Sociale.

Si vous souhaitez obtenir les résolutions ou travaux de ces commissions, merci de le faire savoir à l'adresse mail : m.jeantelet@snfocos.fr